

Compte rendu de la séance plénière du Conseil général d'Ayent

Date : 11 juin 2026, ouverture à 19h30 clôture à 23h00

Présidence : M. Bonvin, Président du Conseil général

Participants

Membres du Conseil général (25 présents)

M.Camille Angelo Aglione, Mme. Marie Balet, Mme.Bastian Christèle, M.René Bonvin, M.Sébastien Bucher, M.Gérard Constantin, Mme.Natasha Constantin, M.Gérald Ducrey, M.Lucas Dussex, M.Vivien Jean, M.Christophe Julliard, M.Richard Julliard, M.Jean-Raphaël Kurman, M.Guillaume Morard, M.Serge Morard, M.Vivian Mottet, M.Petigas Philippe, M.Quentin Rey, Mme.Roch Céline, M.Mario Salgado, Mme.Rebecca Savioz, Mme.Laurence Schmid Morard, Mme.Nicole Travaletti Praplan, M.Matteo Testoni, M.Xavier Varone.

Excusés : M. Crettol, M. Gaudin, M. Kudinov, M. Noirjean, Mme Varone.

Membres du Conseil communal

M. Aymon président de commune, Mme. Daepfen, Mme. Follonier, Mme. Plaschi, M.Bertrand Savioz, M.Christian Savioz, (conseillères-ers communaux)

Excusé : M Beney.

Intervenants externes

- M. Pellaud (Fiduciaire Nofival, organe de révision)
 - M. Rebstein (directeur de projet, présentation technique sur la Combe des Andins)
 - M. Salamin (chef du service des finances, mentionné)
-

Point 1 – Informations du bureau et mot d'introduction du président de commune

Le président du CG M. Bonvin

Il souhaite la bienvenue à tous et remercie les employés communaux pour la préparation de la salle. Il annonce que le bureau du Conseil général s'est réuni à trois reprises depuis la dernière plénière :

- Le 26 février 2026 : nomination des commissions **Ayent Energy SA** et **Anzère Spa & Wellness SA**, accueil du président de commune M. Aymon pour un point d'information sur les activités communales (agrandissement de l'école, la sécurité incendie, la refonte du site Internet, le règlement des eaux, la création d'un poste RH, l'analyse des régions tarifaires d'assurance maladie, etc.).

- Le 7 mai 2026 : réunion avec le président de commune M. Aymon et Mme Daeppen conseillère communale, pour finaliser l'ordre du jour, discuter du fonctionnement des commissions et de la procédure de remise des comptes et budgets pour le restant de la législature.

- Le 28 mai 2026 : remise des rapports des commissions Ayent Energy SA, Anzère Spa & Wellness SA, la Cogest ; proposition de plénière le **1er octobre 2026** et le **16 décembre 2026** ; validation des motions « participation communale » (Vivian Mottet) et « 45 jours » (groupe PLR).

Le président de commune M. Aymon

Il excuse son collègue M. Beney. Il informe que le CC a validé le principe d'un règlement sur la vidéosurveillance et que le nouveau règlement de la structure d'accueil sera transmis prochainement aux instances concernées.

Point 2 – Contrôle des présences et désignation des scrutateurs

M. le président du CG M. Bonvin

Il indique que la liste de présences a été signée. Initialement 24 conseillers et 6 excusés ; rectifié ensuite à 25 présents et 6 excusés. Le quorum de 16 est atteint.

Propose comme scrutateurs M.Gérard Constantin et M.Gérald Ducrey, qui acceptent.

Point 3 – Approbation de l’ordre du jour

M. le président du CG M. Bonvin

Précise que les documents ont été envoyés le **20 mai 2026**, respectant le délai de 20 jours.

Propose une modification : le point 11 devient « Réponse du Conseil communal au postulats et motions déposés » .

M.Jean Raphael Kurman annonce un divers supplémentaire, accepté.

Vote : 24 pour, 0 contre, 0 abstention. **L’ordre du jour est accepté à l’unanimité.**

Point 4 – Approbation du PV de la séance du 11 février 2026

M. le président du CG M. Bonvin

Aucune remarque des présents. Le PV est approuvé.

Point 5 – Admission et démission

M. le président du CG Bonvin

Annonce la démission de M.Christophe Balet (PLR) pour cause de déménagement, effective au 31 mars 2026. Le groupe PLR propose M.Matteo Testoni pour le remplacer. Son élection tacite a été confirmée par le Conseil communal le 29 mai 2026. Le président du conseil général souhaite la bienvenue à M.Matteo Testoni.

M.Guillaume Morard (chef de groupe PLR)

Présente M.Matteo Testoni : 46 ans, réside à Ayent depuis 10 ans, entrepreneur, directeur de *Valair Tôlerie Ventilation SA*.

Point 6 – Comptes 2025

6.1 Présentation des crédits supplémentaires et vote

Mme Balet (présidente ad-intérim de la Cogest)

Elle introduit la commission de gestion (Cogest) : membres : M. Gaudin, M. Crettol, M. Petigas, M. Salgado, avec Mme. Bastian comme rapporteuse ad-intérim. La Cogest s'est réunie trois fois, a analysé les comptes remis le 30 avril 2026 et synthétise les éléments principaux.

Mme Bastian (rapporteuse ad-intérim Cogest)

Elle présente les crédits supplémentaires 2025 de la commune dépassant 10 % et **50'000 CHF** :

- **Personnel administratif** : écart positif 26 %
- **Abonnements machines et informatique** : +33 %
- **APEA** : écart de 179 % (compte 2025 : **86'641.90 CHF**)
- **Contributions écoles enfantines/primaires** : +13.7 %
- **Soins de longue durée** : dépassement de 22.16 %
- **Structures et prestations aux familles** : +258 % (environ **82'346 CHF**)
- **Investissements** : école de Botyre (+85 %) et plan général d'évacuation des eaux usées (+53.38 %)

La Cogest encourage le Conseil communal à maîtriser l'augmentation récurrente des coûts du personnel. La Cogest recommande l'entrée en matière et l'acceptation des crédits supplémentaires à l'unanimité.

Le président du CG M. Bonvin (entrée en matière)

Les chefs de groupe (PS, PLR, UDC, Centre) acceptent l'entrée en matière.

Le président de commune M. Aymon

Il ne s'souhaite pas ajouter de commentaire supplémentaire.

Le président du CG M. Bonvin

Il passe les rubriques une à une (administration, sécurité, formation, santé, sécurité sociale, investissements formation et environnement). Aucune remarque n'est formulé de la part des conseillers généraux.

La présidente de la Cogest Mme Balet

Elle maintient la recommandation d'acceptation à l'unanimité des crédits supplémentaires.

Vote (crédits supplémentaires) : ils sont acceptés à l'unanimité (24 pour, aucun contre ni d'abstention).

6.2 Présentation, débat et approbation des comptes 2025

Mme Bastian rapporteuse ad-intérim Cogest.

Synthèse des comptes :

- **Marge d'autofinancement record de 4'450'000 CHF**, couvrant les investissements nets à 125.55 %.
- **Bénéfice final : 222'452 CHF.**
- **Recettes fiscales** excédentaires exceptionnelles (environ **3'300'000 CHF** de plus que budgété, soit +25.7 %), liées à une hausse de l'imposition des personnes physiques.
- **Sous-investissement de 1'600'000 CHF** dû à des projets retardés (procédures administratives, normes environnementales, reports comptables, redéfinition stratégique).
- **Indicateurs MCH2** : dette nette par habitant **964 CHF** (très faible), taux d'endettement net **22.72 %** (bon), degré d'autofinancement 125.55 %.
- Défis futurs : **déficit du compte eau potable (-649'441.04 CHF)**, révision des tarifications, normes déchets (OLED), projet de l'école de Botyre, risques de report de charges sur 2026.
- La Cogest appelle à la rigueur, l'anticipation et la priorisation des investissements futurs.

M. Pellaud représentant de la Fiduciaire Nofival

Il lit les conclusions de l'audit : les comptes annuels au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales. L'endettement est faible, la commune peut faire face à ses engagements. La fiduciaire recommande l'approbation du budget.

Le président du CG M. Bonvin (entrée en matière)

Les groupes (Centre, PLR, UDC, PS) acceptent l'entrée en matière. M.Gérald Ducrey (Centre) et M.Gérard Constantin (PS) félicitent la Cogest pour la qualité du rapport.

Le président de commune M. Aymon

Il informe que l'augmentation des recettes fiscales ne provient pas d'une hausse d'impôt, mais d'une meilleure assiette fiscale. Il annonce un important rattrapage des tarifs de l'eau (taxe de consommation actuelle de **0.30 CHF/m³** contre une valeur indexée de **1.50 CHF/m³** dans les années 1970). Les nouveaux règlements seront présentés en automne 2026 pour entrée en vigueur en 2027 pour acter ce rattrapage des tarifs.

Débat par chapitres :

- **Point 2 – Formation :**

Question de la Cogest sur le compte 2170.3099.00 (Equipement conciergerie).

Mme Bastian lit la réponse du conseil communal : tout le personnel de conciergerie a été équipé ; les employés sont responsables du lavage.

La Cogest rappelle l'article 28 OLT3 (prise en charge par l'employeur du lavage des tenues de travail des collaborateurs). Le président du CC M. Aymon prend note de la question et informera sur la suite à donner à cette remarque.

- Point 3 – Culture, sports, loisirs :

Mme Balet interroge sur l'entretien du stade de Lényre (compte 3410.3140.00) : **56'923.65 CHF** réalisés contre **24'000 CHF** budgétés, et pourquoi la toiture des vestiaires n'est pas réparée.

Mme Bastian lit la réponse du conseil communal : travaux d'entretien de la pelouse pour **32'489.70 CHF**, préparation pour un match professionnel ; la réfection de la toiture n'a pas été engagée suite à une demande du conseil général de ne plus investir dans ce stade.

La Cogest déplore la réponse et renvoie aux PV des séances précédentes : le Conseil général n'a jamais demandé l'arrêt des investissements. M. Dussex rappelle que le postulat du 30 novembre 2023 demandait une étude de variantes, pas un blocage ; un crédit de **300'000 CHF** était disponible pour les besoins du club.

Le président du CC précise qu'un mandat a été confié à **Mme Sophie Morard** pour un projet de rénovation incluant les vestiaires, le drainage du terrain, la réfection de la partie athlétisme et des espaces d'activité physique ; une ébauche est attendue durant l'été.

- Point 7 – Environnement :

Mme Balet (Cogest) demande pourquoi l'investissement « Cimetière » (budget **150'000 CHF**, réalisé **8'120 CHF**) n'a pas été réalisé.

Mme Bastian lit la réponse du conseil communal.

Le président du CC informe que le cimetière sera modifié partiellement. Les propositions d'architectes n'ont pas convaincu le CC pour des raisons financières, le budget 2025 n'est pas reconduit en 2026 ; un espace vert est envisagé ultérieurement.

M. Dussex interroge sur la STEP : budget initial de **7'400'000 CHF** (2018) réduit à **2'599'183 CHF**, avec des solutions moins coûteuses.

Le président de commune M. Aymon rappelle que le coût annuel de la STEP de Chandoline n'est pas fixe, il dépend du volume d'eau traité.

- Point 9 – Finances et impôts :

M. Ducrey demande des éclaircissements sur les **3'400'000 CHF** d'excédents de recettes fiscales.

Mme Daeppen répond :

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Chers collègues, Mesdames, Messieurs du public

Chaque année, l'établissement des comptes est une véritable course contre la montre.

Elle informe l'écart vient d'un rattrapage comptable et d'un meilleur calcul basé sur le taux d'encaissement 2023 (99.98 %) communiqué par le canton. En 2026, les recettes devraient retrouver une évolution plus linéaire. Une part importante de nos charges et de nos recettes dépend de décisions qui dépassent le seul cadre communal. Près de 40 % des données financières nous sont communiquées seulement à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril ou plus tard, ce qui impose à l'administration et au Conseil communal un calendrier particulièrement serré.

Le travail accompli par notre chef des finances, responsable du bouclage des comptes, exige de trouver un juste équilibre entre les attentes des différents partenaires : les chefs de service, la fiduciaire, le Conseil communal, la Commission de gestion, tout en assurant les tâches courantes de son service.

Parmi celles-ci figurent notamment :

- la préparation des comptes et du budget de la Bourgeoisie
- l'établissement des taxations, avec près de 4 000 bordereaux envoyés en début d'année
- les réponses aux nombreuses questions des contribuables
- ainsi que le traitement des affaires courantes du service des finances.

Aujourd'hui, nous pouvons vous présenter des comptes 2025 qui se soldent par un résultat positif. Nous devons toutefois regarder la réalité en face. Les besoins, les normes et les attentes envers notre commune évoluent constamment.

Les infrastructures scolaires, les routes, les réseaux d'eaux usées et d'eau potable, la déchetterie, la mobilité douce, ainsi que de nombreux autres projets nécessiteront des investissements importants. Ils exigeront, dans les années à venir, un effort soutenu en matière de finances publiques et une discipline budgétaire renforcée.

Notre responsabilité demeure inchangée : préparer l'avenir, anticiper les défis et prendre des décisions avec sérieux. Ces enjeux touchent à la maîtrise de nos infrastructures, à la sécurité de nos ressources et à notre capacité d'agir efficacement demain.

Le résultat positif présenté ce soir ne doit pas nous conduire au relâchement. Il doit au contraire nous rappeler l'importance de la rigueur, de la responsabilité et de la maîtrise de nos charges.

Le Conseil communal poursuivra son travail avec cette volonté et cette exigence.

- Investissements – trafic :

M. Mottet rappelle la question sur la passerelle piétonne de la place de la Scie à l'école. Bertrand Savioz répond que le projet est lié à l'agrandissement de l'école de Botyre et au projet Agglo ; il sera mis au concours après accord des propriétaires, pas de calendrier défini. Vivian Mottet insiste sur la nécessité d'une meilleure gestion des projets pour éviter la pénalisation des comptes futurs.

Conclusion Cogest : Mme Balet

Elle souligne que plus de 30 questions ont été posées et traitées dans l'annexe B du rapport de la Cogest. La Cogest s'inquiète de l'impact des **1'600'607 CHF** d'investissements non réalisés sur 2026, et constate que l'excédent fiscal est conjoncturel. Elle recommande l'acceptation des comptes à l'unanimité.

Conclusion du Conseil communal par Mme Daeppen conseillère communale en charge des finances et du président de commune M. Aymon.f

Rappelle la course contre la montre du bouclage, le travail du chef des finances, et le caractère positif des comptes. Insiste sur l'importance de la rigueur pour faire face aux défis à venir.

Vote (approbation des comptes 2025) : acceptés à l'unanimité.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Point 7 – Élection d'un nouveau membre de la COGEST et de son président

M le président du CG M. Bonvin

En raison de la démission de M.C Balet, un nouveau membre doit être élu à la COGEST. Il interroge les groupes :

- UDC : ne propose pas de candidat.
- PLR (M.Guillaume Morard) : propose Sébastien Bucher comme membre de la Cogest.
- Le Centre et le PS ne proposent pas de candidat.

Vote à bulletin secret – pour le nouveau membre de la Cogest

- Sébastien Bucher : 21 voix
- M.Dussex : 1 voix
- Blancs : 3 voix

M. Bucher est élu. Le président de CG le félicite.

Élection du président de la COGEST

- Centre : ne propose pas de candidat.
- PLR : propose Marie Balet.
- UDC et PS : ne propose pas de candidat.

Vote à bulletin secret – président

- Mme Balet : 23 voix
- M.Petigas : 1 voix
- Abstention : 1 voix

Mme Balet est élue présidente de la COGEST. Félicitations.

Suspension de séance (10 minutes).

Point 9 – Acceptation de la convention entre la commune d'Ayent et Anzère Spa & Wellness SA

M.Mottet président de la commission ad hoc.

Il remercie le conseil d'administration et le conseil communal pour la rédaction de la convention. La commission a analysé le soutien dégressif de 450'000 CHF en 2026 à 300'000 CHF dès 2029.

M. Bucher rapporteur de la commission.

Il présente le rapport de la commission ad hoc (membres : M.Mottet, Mme Roch, M.Aglione, M. Bucher) :

- La commission reconnaît la mission de service public (piscine, écoles) et la double finalité de l'infrastructure.
- Elle recommande de chiffrer précisément la valeur des prestations publiques, d'introduire des clauses conditionnelles de suspension de subvention, et de formaliser un reporting annuel avec KPI.
- Elle recommande d'entrer en matière pour cette convention, elle demande au CC de retravailler la convention selon ces axes.

Le président du CG M. Bonvin (entrée en matière)

Les groupes acceptent l'entrée en matière. Le PLR M. Guillaume Morard demande que tout conseiller général actionnaire du SPA s'abstienne du vote.

Interruption de séance demandée par M. Guillaume Morard.

Le président de commune M. Aymon

Il exprime son « profond désarroi » face au renvoi proposé par la commission. Il rappelle que la demande de convention émanait de la Cogest en 2024, que le texte a été transmis le 24 décembre 2025. Le rapport de deux pages et demie invite à renvoyer la copie au CC, ce qu'il considère comme un non-choix. Ce renvoi bloque l'étalement du crédit NPR et le redressement de la société. La convention prévoit déjà l'essentiel des demandes ; les ajustements relèvent d'amendements, pas d'un renvoi. La trajectoire dégressive est documentée et soutenable. Il invite à refuser le renvoi et d'adopter la convention après débat avec des amendements.

Débat et amendements :

M. Guillaume Morard (PLR) propose un amendement à l'article 1 .

« Prévoir une rediscussion de la convention avant l'échéance de 2029 afin d'éviter une reconduction tacite sans réexamen politique. »

Vote sur l'amendement : l'amendement est adopté, 18 voix pour, 6 abstentions.

Conclusion de la commission :

M Mottet prend acte des remarques. En tant qu'actionnaire du SPA, il s'abstiendra lors du vote final.

Vote final sur la convention amendée :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 4
- une récusation

La convention est adoptée.

Point 10 – Délégation de l'exploitation de l'eau de la Combe des Andins à Ayent Energie SA

M. Rey président de la commission ad hoc

Il rappelle le mandat : examiner la création d'**Ayent Eau Energie SA** pour gérer le transport et la valorisation de l'eau de la Combe des Andins (microturbinage, énergies alternatives). La commission, composée de M. Rey, M. Jean, M. Constantin et M. Dussex, s'est réunie quatre fois.

M. Jean rapporteur

Résumé du rapport :

- La société ne vend pas l'eau ; elle facture le transport à la commune au mètre cube.
- Objectif : sécuriser l'approvisionnement (dépendance actuelle à plus de 90 % de Lienne SA), réduire notre vulnérabilité.
- La commission a posé des questions sur les objectifs, les financements, la maintenance, la gouvernance.
- Elle recommande une présentation annuelle du projet au conseil général et, à l'unanimité, d'accepter la délégation.

Le président CG M. Bonvin (entrée en matière)

Le Centre, le PLR, l'UDC et le PS acceptent l'entrée en matière. M. Mottet (PS) demande que les personnes ayant des intérêts particuliers se récusent, et souhaite d'abord voir la présentation technique ; l'entrée en matière est maintenue.

M. Bertrand Savioz

Remercie la commission et introduit Vincent Rebstein pour la présentation technique.

M. Rebstein directeur de projet

Il présente ce projet :

Historique des études depuis 2004, forages en 2009-2011 ayant quadruplé la capacité de pompage possible.

Présentation du schéma du projet : quatre puits de pompage, conduite passant par le col au-dessus de Serin, point haut à 2'070 m, descente jusqu'à Ayent, turbinage pour compenser l'énergie de pompage. Construction d'un bassin de mise en charge de 600 m³, tenant compte d'une intégration paysagère affinée par le bureau DV Architecte.

- Budget d'investissement estimé à **15'000'000 CHF**.

- Qualité de l'eau excellente, pas de filtration nécessaire ; bypass de sécurité vers la station de filtrage.

- Planification : dossier de mise à l'enquête en cours, dépôt durant l'été 2026.

Questions-réponses

- Suite à une question de Mme. Constantin, il n'y a pas de vie aquatique notable dans l'aquifère ; l'alimentation dépend des précipitations et de la fonte glaciaire, la grande réserve (1.5 million de m³) garantit la pérennité.

M. Ducrey pour le Centre : comment l'approvisionnement des consommateurs en amont d'Ayent (alpagnes, Mayens-de-l'Oô, entreprises) sera-t-il géré ?

M. Bertrand Savioz : le Conseil communal reste compétent. Un réservoir et des compteurs seront installés ; des conduites dédiées assureront la traçabilité.

M. Salgado questionne sur l'usure des turbines et la transmission de métaux dans l'eau. M. Rebstein informe que l'eau turbinée est très peu corrosive ; aucune concentration anormale de métaux n'a été décelée sur des installations similaires (exemple d'Arbaz).

M. Mottet questionne sur l'utilisation pour les canons à neige ?

M. Rebstein informe que le bassin pourra alimenter Télé-Anzère, à la charge de celle-ci, avec des compteurs à mettre en place, il sera aussi disponible d'alimenter les alpagnes et le restaurant de Tzalan.

M. Ducrey questionne sur la stratégie de commercialisation de l'eau.

M. Bertrand Savioz : aucune étude spécifique à ce stade ; priorité aux citoyens. Les recettes iraient aux comptes de la commune.

Il est précisé qu'une organisation des prestations entre la commune et la SA (employés communaux intervenant pour la SA) sera faite. Un décompte de prestations sera soumis au Conseil communal pour acceptation formelle.

Conclusion

M. Rey maintient la recommandation unanime de la commission d'accepter la délégation.

Vote final sur cette délégation :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

La délégation est acceptée **l'unanimité**.

Point 11 – Réponses du Conseil communal aux postulats et motions

11.1 Postulat « Commune en santé » M. Kurman, Mme Bastian

Mme Plaschi membre du conseil communal

Suite au rendez-vous avec Mme Corinne Carr, la certification « Communes en santé » est en cours ; elle avance avec l'aide de la commune de Grimisuat. Elle reviendra vers le conseil général dès que le dossier sera plus avancé.

M : Kurman.

Se réjouit de la réponse positive et soutient la poursuite de la démarche. Le postulat est clos.

11.2 Postulat« Transport public » : Mme Bastian, M.Mottet.

Bertrand Savioz

Présente les mesures prises :

- Transport scolaire : analyse des solutions alternatives, mais aucune compagnie du Valais central ne peut desservir simultanément tous les villages. Le partenariat est maintenu avec CarPostal. Dès la rentrée 2026-2027, chaque élève du primaire disposera d'un abonnement CarPostal valable toute l'année sur toutes les lignes communales ; les élèves du CO auront un abonnement Ayent–Sion.
- Navettes hivernales et estivales : fin du contrat avec Burchard SA ; nouvelle mise en soumission pour 5 ans avec des critères stricts de qualité. Début prévu pour l'hiver 2026-2027. - Navette ski enfants : déjà assurée depuis Saint-Romain.
- Opération « À pied à l'école » : organisée chaque premier vendredi du mois en 2023-2024, plus de 100 enfants en moyenne. Le Conseil communal veut pérenniser et multiplier cette initiative.

Mme Bastian

Elle questionne s'il y a eu des demandes écrites auprès d'autres sociétés de transport. M. Bertrand Savioz répond que les contacts ont été verbaux, mais aucune entreprise n'avait les capacités requises. Mme Bastian regrette l'absence de réponse écrite préalable pour concertation, elle aurait souhaité avoir des chiffres à l'appui, mais accepte la clôture du postulat. Le postulat est clos sous réserve de suivi des évolutions.

11.3 Postulat « Infrastructures scolaires et parascolaires : M. Constantin et tous les membres de la Commission ad hoc « Infrastructures scolaires et parascolaires » 2021-2024.

Le président du CG M. Bonvin

Il rappelle que le CC avait déjà répondu le 16 décembre 2025 et qu'il ne souhaite pas modifier sa réponse.

Mme Bastian

Elle mentionne que la réponse était incomplète et demande si la liste des besoins des sociétés culturelles et sportives a été établie.

Le président du CC M. Aymon

Il souligne qu'une assemblée avec toutes les sociétés culturelles s'est tenue en novembre 2025 ; un rapport existe. Les priorités identifiées sont la rencontre annuelle entre sociétés et la refonte de l'accueil des nouveaux habitants (sur le modèle de Sion, Grimsuat). Le CC privilégie le financement des personnes plutôt que des bâtiments. Il transmettra le rapport de cette séance au bureau.

Mis devant le fait accompli Mme Bastian et M. Constantin acceptent la réponse non sans une certaine surprise.

Le postulat est clos.

Point 12 – Divers

M. Mottet

- Interpellation sur les investissements non réalisés : il demande un point de situation écrit sur les investissements prévus au budget 2026, à traiter lors de la prochaine plénière. Le Conseil communal informera comme demandé.

- Chiens des saisonniers : il s'étonne que des saisonniers circulent avec des chiens sans que l'on sache s'ils respectent les obligations (puce, vaccination, assurance, impôt). Le président du CC M. Aymon répond que selon le règlement cantonal, aucun impôt n'est dû pour un séjour inférieur à 3 mois ; au-delà, l'enregistrement est obligatoire. Pour les séjours courts, la commune n'a pas de mécanisme de contrôle systématique, mais est attentive à ce sujet.

- Exposition Insectopia au camping : M. Mottet conteste l'autorisation d'une telle manifestation qui, selon lui, nuit à l'économie touristique. Le président du CC M. Aymon précise que l'autorisation a été délivrée le 10 décembre 2025 en conformité avec les directives sur les manifestations. M. Mottet prend acte mais ne peut accepter cette réponse.

M. Juillard

Il questionne sur son intervention sur la commission de construction de l'école de Botyre : il déplore le cahier des charges très restrictif attribué au représentant du conseil général (qui est réduit à un simple rôle de rapporteur). Il relève que sur les 10 membres de cette commission, il y a 4 conseillers communaux, 4 employés communaux, les architectes, ne laissant qu'une seule personne véritablement indépendante. Il ressent une contradiction avec l'esprit d'ouverture affiché par le CC.

Le président du CC M. Aymon

Il rappelle que la présence d'un conseiller général dans une commission exécutive n'est pas une

obligation légale. Le périmètre a été défini pour apaiser les tensions. La composition sera revue à la baisse après la mise à l'enquête, car nous entrons dans la phase de réalisation.

Mme Bastian

Elle signale que plusieurs parents l'ont informée que leurs enfants mangent peu ou pas aux repas de midi du centre scolaire de Botyre, évoquant un manque d'adaptation des menus.

Le président du CC, M. Aymon rappelle que les repas sont fournis par le prestataire Eldora (spécialiste reconnu, labels fourchettes vertes, fait maison..). Aucun signalement récent n'est parvenu au CC. Un appel d'offres a déjà été lancé pour un éventuel changement de prestataire.

M. Kurmann

Il apporte un complément d'information sur les régions primes d'assurance maladie : la commune d'Ayent est dans la région 2 (primes élevées) contrairement au reste du district d'Hérens. L'Office fédéral de la santé publique et le canton se renvoient la balle. Le canton pourrait proposer un changement, mais ne le fait pas. Les différences de primes peuvent aussi découler des modèles d'assurance et des franchises choisis par les assurés.

Mme Schimd Morard questionne la zone artisanale du Bré de Blignou : avec l'arrivée de Migros et de la Banque Raiffeisen, aucun passage piéton ne sécurise la traversée de la route cantonale. Quelles démarches la commune peut-elle entreprendre ?

M. Bertrand Savioz

Il informe qu'un mandat a été donné à la société Transport Plan par le Service de la mobilité pour un plan de mobilité incluant l'accès piéton et les passages sécurisés.

Le président du CG M. Bonvin

Il annonce la sortie annuelle du Conseil général le 21 novembre 2026, organisée par M.Dussex.

Le président du CC

Remercie pour la qualité des échanges, les personnes présentes et invite à partager le verre de l'amitié. Il signale le festival de littérature « Allpages Festival » le week-end à venir et vous y convie.

Le président du CG M. Bonvin

Remercie le Conseil communal, les commissions, les membres du Conseil général, les employés communaux et le public. La séance est levée à 23h00.

Le président



Le secrétaire

